



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 7 JUILLET 2021
À 14h00

Date de la convocation : 29 juin 2021

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 1

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à 14 heures 00, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du conseil de la Mairie à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf juin deux mille vingt et un par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM

Michel NOIROT – CCVG

Philippe LAURERI – CCVG

Fabrice WERBER – Métropole TPM

Jean-Martin GUISIANO – CAPV

Guillaume GAUDIN – CCCV

Jean-Pierre ROUX – CCCV

Michel ARMANDI - CCMPM

Pouvoirs:

Madame Isabelle MONFORT donne pouvoir à Monsieur Fabrice WERBER

Monsieur Jeremie FABRE donne pouvoir à Monsieur Philippe LAURERI

Absents excusés :

Monsieur Roger ANOT – CCVG



**N°29-2021 : MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU EN
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB).**

VU l'article 213-12 du code de l'environnement I et II relatif aux EPAGE et EPTB.

VU le décret n°2018-847 du 4 octobre 2018 relatif aux Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et aux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

VU le livre 1 guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux chapitres 2 et 7

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée 2016-2021 (carte 4B)

VU la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impliquent la mise en œuvre de la compétence GeMAPI au 1^{er} janvier 2018

VU les statuts du Syndicat Mixte du bassin versant du Gapeau actant le portage des missions GeMAPI en date du 4 septembre 2020

VU la délibération n°02-2020 du 21 janvier 2020

VU l'avis favorable du Comité de Bassin du 12 juin 2020

VU l'avis de la Commission Locale de l'eau du 8 novembre 2019 et du 10 juin 2021

Le président expose :

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est un syndicat mixte en charge de missions de coordination dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin ou groupement de sous bassins versants hydrographiques et de maîtrise d'ouvrage.

Le SAGE sera prochainement approuvé. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau est depuis sa création le 3 février 2014, la structure porteuse du SAGE.

Le Syndicat Mixte est monté en puissance depuis sa création avec le recrutement de 4 agents en 5 ans pour mener à bien l'ensemble des actions portées et créer une véritable dynamique de territoire.

L'articulation de la CLE et la structure porteuse du SAGE « le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau » est fondamentale. Il garantit un ancrage local du SAGE pour que l'ensemble des acteurs locaux puisse se l'approprier au mieux.

L'articulation entre la CLE et la structure porteuse du SAGE est fondamentale, tant au niveau politique que technique, financier et géographique dans la phase d'élaboration du SAGE et sa mise en œuvre.

Le Président propose que le Syndicat Mixte modifie ses statuts pour intégrer la dénomination d'EPTB.

Monsieur Fabrice Werber demande que soit rajouté la mention « géographique » dans la phrase suivante, « L'articulation entre la CLE et la structure porteuse du SAGE est fondamentale, tant au niveau politique que technique, financier et géographique dans la phase d'élaboration du SAGE et sa mise en œuvre ».

Monsieur Patrick Martinelli approuve la modification.

LE COMITE SYNDICAL
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 17 (12+5) voix POUR

